

Durée

21 heures sur 3 jours (7h / j)

Public concerné

- accompagnant éducatif et social
- aide médico-psychologique
- aide-soignant
- ambulancier
- assistant dentaire
- assistant de régulation médicale
- assistant médical
- audioprothésiste
- auxiliaire ambulancier
- auxiliaire de puériculture
- chirurgien-dentiste
- diététicien
- ergothérapeute
- infirmier
- manipulateur d'électroradiologie médicale
- masseur-kinésithérapeute
- médecin *
- pédicure-podologues
- pharmacien
- physicien médical
- préparateur en pharmacie
- préparateur en pharmacie hospitalière
- psychomotricien
- opticien-lunetier
- orthésiste
- orthophoniste
- orthoptiste
- préleveur sanguin en vue d'examens de biologie médicale
- prothésiste
- technicien de laboratoire médicale

* Il existe des sessions spécifiques réservées aux médecins organisées par le CESU.

Programme de formation

Formation réglementée par l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence

Objectifs opérationnels

A la fin de la formation, le stagiaire sera capable, en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique, de :

- Identifier une situation d'urgence à caractère médical et de la prendre en charge, seul ou en équipe, dans l'attente de l'arrivée de l'équipe médicale spécialisée;
- Participer à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle.

Prérequis

L'accès à cette formation est réservé :

- au professionnels de santé ainsi que d'autres professionnels autorisés, (voir "Public concerné")
- aux étudiants inscrits en formation pour exercer ces professions

Les prérequis sont vérifiés avant l'inscription. Vous devrez fournir les informations administratives nécessaires (identité complète, profession, diplôme, numéro RPPS le cas échéant).



Nombre de participants par session

- ouverture à 6
- maximum 12

Lieu de la formation

Formation en présentiel dans les Alpes-Maritimes

Horaires

9h à 12h30

13h30 à 17h

Contenu de la formation

Module 1 (10h30) Enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences vitales

Module 2 (7h) Enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences potentielles

Module 3 (3h30) Enseignement théorique et pratique relatif aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE)

JOUR 1 (7h)

9h à 12h30

- Accueil des stagiaires / Présentation
- Prendre connaissance des règles, programme, objectifs de la formation, évaluation de départ

MODULE 1 – PRISE EN CHARGE DES URGENCES VITALES

- Identifier un danger immédiat dans l'environnement et mettre en œuvre une protection adaptée
- Alerter le SAMU ou le numéro interne à l'établissement dédié aux urgences vitales
- Transmettre les informations, suivre les conseils donnés
- Alerter en situation de sauveteur isolé
- Arrêter une hémorragie externe et initier les soins d'urgence

12h30 à 13h30 Pause repas

13h30 à 17h

- Accueil des stagiaires / Réactivation mémoire
- Arrêter une hémorragie (Suite)
- Identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et réaliser les gestes adéquats et initier les soins d'urgence
- Identifier l'inconscience et assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée et initier les soins d'urgence
- Évaluations individuelles / Bilan de la journée



JOUR 2 (7h)

9h à 12h30

- Accueil / Réactivation mémoire
- Identifier un arrêt cardiaque, réaliser ou faire réaliser une réanimation cardiopulmonaire avec le matériel d'urgence prévu,
- initier les soins d'urgence et anticiper la réanimation spécialisée
- Évaluation

12h30 à 13h30 Pause repas

13h30 à 17h

- Accueil / Réactivation mémoire
- Évaluations individuelle (suite)
- Transmettre à l'équipe venant en renfort
- Connaitre les techniques d'hygiène de base
- Mettre en œuvre l'oxygénothérapie si besoin
- Mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux
- Appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d'urgence

MODULE 2 – PRISE EN CHARGE DES URGENCES POTENTIELLES

- Identifier les signes de gravité d'un malaise et mettre en œuvre les soins d'urgence adaptés
- Identifier les signes de gravité d'un traumatisme osseux ou cutané et de prendre les mesures adaptées pour la prise en charge du patient
- Bilan de la journée



JOUR 3 (7h)

9h à 12h30

- Accueil / Réactivation mémoire
- Identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence
- Prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné
- Appliquer les règles élémentaires d'hygiène et de protection face à un risque infectieux
- Appeler le SAMU ou le numéro d'urgence interne, transmettre les observations, suivre les conseils donnés
- Évaluation Suite et fin

12h30 à 13h30 Pause repas

13h30 à 17h

MODULE 3 – URGENCES COLLECTIVES ET SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES

- Accueil / Réactivation mémoire
- Comprendre le concept de « situation sanitaire exceptionnelles » et de connaître l'organisation de la réponse du système de santé (ORSAN) et son articulation avec celle de la sécurité civile (ORSEC)
- S'intégrer dans les plans de gestion des situations sanitaires exceptionnelles des établissements
- Être sensibilisé à l'accueil d'un afflux massif de blessés
- Être sensibilisé aux risques NRBC-E et aux premières mesures à mettre en œuvre dans ce type de situation
- Identifier un danger dans l'environnement et appliquer les consignes de protection et de sécurité adaptées
- Acquérir les principes de la prise en charge médico-psychologique des victimes, de l'information des proches des victimes et de l'annonce des décès.
- Évaluation du module
- Bilan de la journée
- Clôture de la formation



Accès à un livret pédagogique dématérialisé

Sanction de la formation

- Remise d'un certificat de réalisation,
- En cas de réussite, délivrance de l'attestation par le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU)

L'AFGSU est valable 4 ans, pour conserver sa validité vous devrez suivre une journée de formation « Réactualisation AFGSU Niveau 2 » avant l'échéance des 4 ans.

Méthodes mobilisées

Méthodes pédagogiques : exposé théorique, résolution de problèmes, travaux de groupe, ateliers d'apprentissage des gestes, simulation sur mannequin ou sur patient simulé.

Moyens pédagogiques : mannequins de simulation conformes aux recommandations (adulte, enfant, nourrisson), défibrillateur automatisé externe de formation, matériel de soins d'urgence, matériel de simulation, accès à des ressources numériques.

Les mises en situation nécessitent que vous veniez avec le haut de votre tenue de travail si vous en disposez d'une.

Modalités d'évaluation

La validation de chacun des modules est fondée sur

- la présence tout au long de la formation
- la vérification de l'acquisition des connaissances par le stagiaire, des gestes et des comportements adaptés à une situation d'urgence simulée. (L'ensemble des gestes et procédures doit être effectué, ou bien dirigé pour être effectué par un tiers en cas de situation de handicap).

Questionnaire de préformation et de fin de formation.

Evaluation de la satisfaction du stagiaire



450 euros par stagiaire

Référent handicap
Sébastien CORRIERE



06 12 24 64 99



sebastien.corriere@prosanteformation.fr

Tarifs

Les prix sont nets de taxe, exonérés de TVA en application de l'article 261-4-4° du Code général des impôts.

Formation susceptible d'être pris en charge par :

- le FIF-PL pour les professionnels libéraux
- un OPCO pour les salariés.

Pour une formation se déroulant à plus de 70 km d'ANTIBES, des frais de déplacements sont applicables selon les conditions générales de ventes.

Accessibilité du public en situation de handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour toute questions (méthodes d'enseignement, accès aux locaux...), ou si une adaptation en raison d'une situation de handicap est nécessaire, merci de contacter notre référent pour analyser ensemble vos besoins pour adapter notre formation.



Nous contacter :



06 12 24 64 99



sebastien.corriere@prosanteformation.fr



Modalités et délais d'accès à la formation

Pour toute demande de renseignement, une réponse vous sera apportée sous 72h.

- Après analyse de vos besoins, le programme de formation, accompagné des conditions générales de ventes ainsi que du règlement intérieur de nos formations vous seront envoyés par courriel.
- vous remplirez une fiche d'inscription
- un devis vous sera envoyé, son acceptation implique le versement d'un acompte,
- une convention de formation vous sera envoyée pour signature,
- L'inscription des stagiaires aura lieu après vérification des prérequis,
- Une convocation vous sera envoyée.

La première formation pourra être mise en œuvre dans les 4 mois à compter de la signature du devis.

Votre formateur

Sébastien CORRIERE (IDE, IADE) exerce au sein d'un centre hospitalier public des Alpes-Maritimes, où en tant qu'infirmier anesthésiste il est amené à prendre en charge des urgences vitales au bloc opératoire, en salle de surveillance post interventionnelle ou en salle de naissance. En complément de cet exercice hospitalier, il a exercé 25 ans en tant qu'infirmier sapeur-pompier dans la prise en charge des urgences préhospitalières.

Depuis plus d'une dizaine d'année, il enseigne les gestes et soins d'urgence, en tant que formateur habilité par un Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU).

Enfin il apporte son concours à la justice en tant qu'expert judiciaire en soins infirmiers près la cour d'appel d'Aix-en-Provence.